

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des Président(e) et Vice-président(e)s
du Conseil d'administration de l'Office de la Naissance et
de l'Enfance**

A.Gt 22-10-2004

M.B. 25-02-2005

Modification

A.Gt 09-05-2008 - M.B. 15-07-2008

Vu le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé "O.N.E.", notamment les articles 7 et 10;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 octobre 2004 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance;

Attendu qu'il appartient au Gouvernement de la Communauté française de nommer, parmi les Administratrices et les Administrateurs de l'Office, les Président(e) et Vice-Président(e)s appartenant à des groupes politiques démocratiques différents;

Attendu qu'au regard de ce critère et des qualités des candidats retenus en vue des nominations des Administrateurs, des complémentarités de ceux-ci au regard des missions confiées à l'Office;

Sur proposition de la Ministre de l'Enfance;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 22 octobre 2004,

Arrête :

Article 1^{er}. - M. Georges BOVY, Mme Marie-Paule JEANNEE, M. Jean-Pierre MARIQUE et M. Philippe DELFOSSE [*modifié par A.Gt 09-05-2008*] sont nommés, respectivement, en qualité de président et de vice-président(e)s du Conseil d'administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 22 octobre 2004.

Article 3. - La Ministre de l'Enfance est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 22 octobre 2004

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

C. FONCK